

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU
DANS LA RÉGION DE BELLECHASSE**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS | 4 |
| 2 HISTORIQUE | 5 |
| 3 DESCRIPTION DU PROJET | 7 |
| 3.1 MARCHÉ POTENTIEL | 8 |
| 3.2 Retraits et prévisions de ventes | 9 |
| 3.3 Situation concurrentielle | 10 |
| 3.4 Aides financières | 12 |
| 3.5 Contributions gouvernementales..... | 12 |
| 3.6 Retombées économiques..... | 13 |
| 3.7 Perspectives de marché | 14 |
| 3.8 Principales normes techniques..... | 14 |
| 3.9 Étude de caractérisation des sols..... | 15 |
| 4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES | 16 |
| 5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET | 16 |
| 6 ANALYSE FINANCIÈRE | 17 |
| 7 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET | 18 |
| 8 CALENDRIER PROJETÉ | 19 |
| 9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS | 20 |
| 10 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET..... | 21 |
| 11 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL | 22 |
| CONCLUSION | 23 |

INTRODUCTION

1 La Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet
2 d'investissement visant la construction d'un gazoduc dans la région de Bellechasse et ainsi
3 contribuer au développement économique et à l'amélioration du bilan environnemental de la
4 région et du Québec.

5 Selon les principaux acteurs de la région, appuyés par une étude de retombées économiques
6 de la desserte au gaz naturel, ce projet représente un atout essentiel pour le développement de
7 la région de Bellechasse. De plus, le projet bénéficie d'une contribution financière externe
8 importante en provenance du gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada. En
9 effet, au printemps 2015, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Énergie
10 et des Ressources naturelles, et le gouvernement du Canada, par l'Agence de développement
11 économique du Canada pour les régions du Québec, ont chacun annoncé une contribution
12 équivalente maximale de 17,5 M\$ pour la réalisation du projet.

13 Le coût du projet est évalué à 39,9 M\$, dont 7,3 M\$ proviennent de Gaz Métro et 32,6 M\$
14 proviennent des deux paliers de gouvernement. Bien que les contributions gouvernementales
15 maximales soient de 35,0 M\$, une contribution de 32,6 M\$ est suffisante pour réaliser le projet
16 selon les critères de rentabilité des projets d'investissement approuvés par la Régie.

17 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (« la Régie »),
18 conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, pour la construction d'actifs
19 destinés au transport ou à la distribution du gaz naturel (« le Projet »). En vertu de l'article 1, al.
20 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de*
21 *l'énergie* (« Règlement »), une autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour
22 acquérir, construire ou disposer des immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz
23 naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 1,5 M\$ ou plus.

24 Conformément au Règlement, cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- 25 • Les objectifs visés par le projet, la description ainsi que la justification;
- 26 • Les coûts, l'étude de faisabilité économique du projet et l'impact sur les tarifs;
- 27 • La liste des autorisations requises; et
- 28 • L'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS

1 Le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Gaz Métro à la région de
2 Bellechasse vise à permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- 3 • Desservir quatre municipalités au gaz naturel;
- 4 • Raccorder 97 clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux dont la
5 consommation à maturité est estimée à plus de 9 358 000 m³;
- 6 • Permettre aux entreprises d'adopter le gaz naturel comme source d'énergie dans le cadre
7 de leurs activités et contribuer à leur compétitivité en matière d'approvisionnement
8 énergétique;
- 9 • Favoriser la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en
10 remplaçant le propane et le mazout;
- 11 • Faire en sorte qu'un projet d'investissement grandement souhaité depuis plusieurs
12 années par les acteurs économiques de la région soit réalisé de manière rentable; et
- 13 • Proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts économiques,
14 environnementaux et agricoles.

2 HISTORIQUE

1 Les premières analyses du potentiel de la région remontent à 1994 et depuis, la région de
2 Bellechasse multiplie ses efforts afin de rendre possible le projet de prolongement du réseau
3 gazier. De mars 2004 à novembre 2012, de multiples rencontres ont eu lieu avec le Centre local
4 de développement (« CLD »), les maires des villes visées par le projet et Gaz Métro dans le but
5 de trouver les conditions nécessaires à la réalisation du projet. La problématique principale
6 demeurant le besoin d'une contribution externe pour rentabiliser l'extension de réseau.

7 En novembre 2012, le projet a de nouveau été relancé, cette fois, avec l'aide du plus important
8 client du projet et en janvier 2013, une rencontre s'est tenue avec le directeur général du CLD,
9 des maires, les plus importants clients et des représentants de Gaz Métro. À la suite de cette
10 rencontre, un comité a été formé soit, la Coalition Gaz Naturel Bellechasse (« Coalition ») et
11 c'est grâce à la mobilisation des gens d'affaires de la MRC de Bellechasse que Gaz Métro a
12 entrepris son analyse de rentabilité.

13 En décembre 2013, sur réception de l'analyse de rentabilité, la Coalition a entrepris des
14 pourparlers avec les instances gouvernementales afin d'obtenir l'appui et les fonds nécessaires
15 à la réalisation du projet. Une étude économique réalisée par la firme Deloitte, à la demande de
16 la Coalition, et présentée en octobre 2014 conclut que les impacts sur les économies d'énergie,
17 les gains de productivité, la consolidation des entreprises existantes ainsi que l'implantation de
18 nouvelles entreprises représentent tous des impacts positifs qui pourraient être réalisés par une
19 desserte en gaz naturel. Le projet de desserte de gaz naturel est donc un levier important de
20 développement économique régional et plus particulièrement pour le développement industriel
21 dans l'axe Lévis–Sainte-Claire. La réalisation du projet de desserte de gaz naturel sera un atout
22 économique indéniable pour la région de Bellechasse.

23 Les efforts du comité ont porté leurs fruits puisqu'en mars 2015, au moment du dépôt du budget
24 du ministre des Finances, le gouvernement du Québec annonçait une enveloppe de 38 M\$ pour
25 rendre le gaz naturel accessible à certaines régions, notamment celle de Bellechasse. Le
26 budget prévoit que le gouvernement du Québec peut contribuer financièrement jusqu'à
27 concurrence de 50 % du coût d'un projet de prolongement du réseau gazier. Subséquemment,
28 en avril 2015, le gouvernement fédéral a aussi annoncé sa participation financière au projet de

- 1 desserte de gaz naturel dans Bellechasse et que celle-ci se fera à parité avec celle du
- 2 gouvernement du Québec.

- 3 Le projet aura des répercussions positives sur le plan environnemental puisqu'il permettra
- 4 d'éviter l'émission annuelle de 8 643 tonnes de gaz à effet de serre (« GES »).

3 DESCRIPTION DU PROJET

1 Le projet est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches (MRC de
2 Bellechasse) et vise à construire et à mettre en opération un gazoduc permettant de desservir
3 les secteurs de Pintendre et Saint-Romuald de la ville de Lévis, ainsi que les municipalités de
4 Saint-Henri, Saint-Anselme et Sainte-Claire. À cet effet, la pièce Gaz Métro-1, Document 2
5 illustre le tracé global de l'extension projetée.

6 La conduite d'alimentation débute à Saint-Lambert-de-Lauzon avec une conduite en acier de
7 219,1 mm de classe 2 900 kPa. Cette conduite d'acier se poursuit en longeant la route 218
8 jusqu'à la municipalité de Saint-Henri. Ensuite, la conduite se dirige vers Saint-Anselme et se
9 poursuit jusqu'à Sainte-Claire. La longueur de la conduite d'alimentation dans le projet
10 représente un total de 34,5 km de conduite en acier. Les secteurs de Saint-Romuald et de
11 Pintendre seront raccordés au réseau d'alimentation qui dessert déjà la ville de Lévis. Une
12 conduite de 219,1 mm en plastique reliera le secteur de Pintendre à Lévis et la municipalité de
13 Saint-Henri faisant en sorte de boucler tout le secteur et permettant ainsi d'assurer une sécurité
14 accrue du réseau. De plus, une plus grande capacité sur cette section du tracé sera rendue
15 disponible permettant de supporter la demande croissante future dans ce secteur.

16 Selon les municipalités traversées, des postes de détente ou de prédétente permettront
17 d'alimenter les clients potentiels. Généralement, à partir des postes de détente, une conduite de
18 114 mm ou de 168 mm en plastique de classe 400 kPa sera construite pour réaliser le réseau
19 de distribution. Il est prévu de raccorder 97 clients pour une consommation annuelle estimée de
20 9 358 000 m³. De ce volume potentiel, 7 390 000 m³ sont considérés pour le calcul de rentabilité
21 et représentent les volumes sécurisés prévus par une obligation minimale annuelle (OMA).
22 L'information plus détaillée au sujet des clients potentiels ou sous contrats se trouve aux
23 sections 3.1 et 3.2.

3.1 MARCHÉ POTENTIEL

- 1 Le marché potentiel est quantifié aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Nombre potentiel de clients par municipalité et par marché

| Nombre de clients potentiels | | Marché | | | Total général |
|--|-------------------|------------|------------|----------------|---------------|
| Ville | Énergie déplacée | Commercial | Industriel | Institutionnel | |
| Lévis (secteur Pintendre) | Mazout léger n° 2 | 1 | 1 | | 2 |
| | Propane | 19 | 3 | 4 | 26 |
| Total Lévis (secteur Pintendre) | | 20 | 4 | 4 | 28 |
| Lévis (secteur Saint-Romuald) | Mazout léger n° 2 | | 1 | 1 | 2 |
| | Propane | 4 | 2 | 1 | 7 |
| Total Lévis (secteur Saint-Romuald) | | 4 | 3 | 2 | 9 |
| Saint-Henri | Propane | 6 | 4 | 5 | 15 |
| Total Saint-Henri | | 6 | 4 | 5 | 15 |
| Saint-Anselme | Propane | 6 | 12 | 7 | 25 |
| Total Saint-Anselme | | 6 | 12 | 7 | 25 |
| Sainte-Claire | Mazout lourd n° 6 | | 1 | | 1 |
| | Propane | 3 | 11 | 5 | 19 |
| Total Sainte-Claire | | 3 | 12 | 5 | 20 |
| Total général | | 39 | 35 | 23 | 97 |

- 2 Bien que Gaz Métro ait identifié la majorité des clients, il est vraisemblable que de petits clients
 3 (conversion résidentielle ou des commerces de petite taille) non retenus ou n'étant pas
 4 disposés à se convertir au moment de l'analyse du dossier puissent se raccorder par la suite.

Tableau 2
Volume potentiel de consommation de gaz naturel par municipalité et par marché
(000 m³)

| Somme des volumes à l'année 5 | | Marché | | | Total général |
|--|-------------------|------------|--------------|----------------|---------------|
| Ville | Énergie déplacée | Commercial | Industriel | Institutionnel | |
| Lévis (secteur Pintendre) | Mazout léger n° 2 | 10 | 465 | | 475 |
| | Propane | 502 | 145 | 108 | 755 |
| Total Lévis (secteur Pintendre) | | 512 | 610 | 108 | 1 230 |
| Lévis (secteur Saint-Romuald) | Mazout léger n° 2 | | 185 | 130 | 315 |
| | Propane | 75 | 102 | 85 | 262 |
| Total Lévis (secteur Saint-Romuald) | | 75 | 287 | 215 | 577 |
| Saint-Anselme | Propane | 126 | 1 400 | 297 | 1 823 |
| Total Saint-Anselme | | 126 | 1 400 | 297 | 1 823 |
| Sainte-Claire | Mazout lourd n° 6 | | 3 840 | | 3 840 |
| | Propane | 85 | 1 110 | 119 | 1 314 |
| Total Sainte-Claire | | 85 | 4 950 | 119 | 5 154 |
| Saint-Henri | Propane | 95 | 369 | 110 | 574 |
| Total Saint-Henri | | 95 | 369 | 110 | 574 |
| Total général | | 893 | 7 616 | 849 | 9 358 |

1 Le potentiel présenté au tableau 2 n'inclut pas de conversions résidentielles. Cependant, le
2 raccordement de ce type de clients pourra se faire sur les conduites de basse pression de
3 classe 400 kPa. La présente demande d'autorisation ne vise toutefois pas leur raccordement
4 qui pourra se faire subséquemment en relation avec la rentabilité des projets évaluée
5 individuellement. Gaz Métro évalue à près d'une douzaine le nombre de clients résidentiels
6 possible.

3.2 RETRAITS ET PRÉVISIONS DE VENTES

7 La liste des principaux clients est présentée ci-dessous. Au moment du dépôt à la Régie, les
8 volumes associés à ces clients ont été garantis contractuellement pour une période de 60 mois.

Tableau 3
Clients sous contrats

| Ville | Nom du client | Énergie déplacée |
|----------------------------------|---------------|-------------------|
| Lévis (secteur Pintendre) | 1 | Propane |
| | 2 | Mazout léger n° 2 |
| | 3 | Propane |
| | 4 | Propane |
| Saint-Anselme | 5 | Propane |
| | 6 | Propane |
| | 7 | Propane |
| | 8 | Propane |
| | 9 | Propane |
| | 10 | Propane |
| | 11 | Propane |
| | 12 | Propane |
| Sainte-Claire | 13 | Propane |
| | 14 | Propane |
| | 15 | Propane |
| | 16 | Mazout lourd n° 6 |
| | 17 | Propane |
| Saint-Henri | 18 | Propane |
| | 19 | Propane |
| | 20 | Propane |

- 1 Les volumes sous contrat de ces principaux clients à l'année 1 totalisent 6 121 000 m³.
- 2 Ces clients représentent 88 % des volumes ainsi que 81% des revenus de l'année 1 du projet.
- 3 Les clients et volumes potentiels illustrés aux tableaux 1 et 2 ont été considérés dans les
- 4 analyses de rentabilité présentées aux sections 6 et 7.

3.3 SITUATION CONCURRENTIELLE

- 5 Les ratios permettant d'illustrer la situation concurrentielle projetée pour les années 2016 à
- 6 2019 sont ceux présentés dans le cadre de la Cause tarifaire 2016 à la pièce Gaz Métro-103,
- 7 Document 1, page 55. Ainsi, pour chacun des cas types présentés, le coût du gaz naturel est

1 établi en tenant compte de l'ensemble des composantes de la facture totale avant taxes. Ce
 2 coût est ensuite comparé au coût d'une consommation équivalente pour les énergies
 3 alternatives, en tenant compte du pouvoir calorifique et de l'efficacité énergétique propre à
 4 chacune des sources d'énergie selon le marché considéré. Les caractéristiques spécifiques de
 5 chacun des cas types sont précisées plus loin.

Tableau 4
Situation concurrentielle projetée 2015 à 2019
Marché affaires

| (Gaz naturel = 100) | Volume annuel | Profils chauffage | | | | Profil stable |
|---------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | | 14 600 m ³ | 41 500 m ³ | 100 000 m ³ | 400 000 m ³ | 400 000 m ³ |
| 1 | 2015-2016 | | | | | |
| 2 | Mazout n° 2 | 136 | 147 | 156 | 168 | 213 |
| 3 | Électricité | 128 | 139 | 142 | 158 | 200 |
| 4 | 2016-2017 | | | | | |
| 5 | Mazout n° 2 | 143 | 154 | 163 | 176 | 220 |
| 6 | Électricité | 127 | 139 | 140 | 155 | 194 |
| 7 | 2017-2018 | | | | | |
| 8 | Mazout n° 2 | 146 | 157 | 166 | 178 | 220 |
| 9 | Électricité | 125 | 137 | 137 | 151 | 187 |
| 10 | 2018-2019 | | | | | |
| 11 | Mazout n° 2 | 148 | 158 | 167 | 179 | 220 |
| 12 | Électricité | 125 | 137 | 137 | 150 | 185 |

6 La situation concurrentielle du gaz naturel face au mazout n° 2 dans le marché affaires
 7 demeurera favorable de 2016 à 2019. L'avantage concurrentiel du gaz naturel variera de 36 %
 8 à 120 % selon l'année et la quantité de gaz naturel consommée annuellement, l'avantage
 9 augmentant avec le niveau de consommation.

10 Face à l'électricité, l'avantage demeurera favorable pour la facture de gaz naturel. Cet avantage
 11 sera de 25 % à 100 % selon le cas et l'année considérés.

12 Pour le marché affaires, l'efficacité est de 70 % au gaz naturel pour tous les cas types. Dans le
 13 cas du mazout, l'efficacité est équivalente à celle du gaz naturel et elle est constante à 97 %
 14 pour l'électricité.

1 Enfin, il est à noter que puisque la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au
2 propane est historiquement meilleure que face au mazout n° 2, il est attendu que cet avantage
3 se perpétue au cours des quatre prochaines années.

3.4 AIDES FINANCIÈRES

4 En ce qui concerne les aides financières à la conversion issues du *Programme de rabais à la*
5 *consommation* (« PRC »), les montants de PRC octroyés dans le cadre du projet de gazoduc
6 reliant Lévis à Sainte-Claire ont été déterminés afin de permettre d'assurer la rentabilité des
7 branchements conformément à l'article 2.3.4 du programme¹. L'aide provenant du PRC n'a été
8 présentée qu'aux seuls clients dont la rentabilité de la conversion était limitée par des coûts de
9 conversion vers le gaz naturel. Pour les clients dont la consommation prévue est importante,
10 l'avantage économique présenté par une conversion au gaz naturel leur permet d'absorber leur
11 coût de conversion selon des critères de rentabilité acceptables pour leur domaine d'affaires.
12 Pour ces clients bénéficiant d'un retour sur leur investissement très court, l'octroi d'une aide
13 financière du programme PRC n'est pas nécessaire.

14 Comme pour tous les autres raccordements de clients au réseau de Gaz Métro, l'éligibilité aux
15 programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro est évaluée pour chacun des projets
16 individuels de la clientèle afin que les subventions favorisant l'efficacité énergétique puissent
17 être octroyées à tous les clients admissibles.

3.5 CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

18 Le projet bénéficie d'une contribution financière externe importante. En effet, une contribution
19 d'un montant maximal de 35 000 000 \$ est garantie à parts égales par le Gouvernement du
20 Québec et le Gouvernement du Canada.

21 Le gouvernement du Québec, par son décret 535-2015, a autorisé le ministre de l'Énergie et
22 des Ressources naturelles « à verser à Société en commandite Gaz Métro, pour les exercices
23 financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, une aide financière maximale de 17 500 000 \$
24 pour la réalisation du projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Lévis à

¹ *Programme de rabais à la consommation* (PRC), Cause tarifaire 2014, R -3837-2013, B-0339, Gaz Métro-07, Document 4, annexe 3.

1 Sainte-Claire dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse ». Une copie du décret
2 est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

3 Suivant la publication de ce décret le 17 juin, Gaz Métro a convenu d'une entente avec le
4 Gouvernement du Québec, représenté par le ministère de l'Énergie et des Ressources
5 naturelles (« MERN ») et Gaz Métro, précisant les modalités de versement de la contribution,
6 notamment celle en vertu de laquelle le MERN s'engage à verser à Gaz Métro une contribution
7 maximale de 17 500 000 \$ des coûts totaux du projet. Cette entente sera déposée auprès de la
8 Régie, sous pli confidentiel, dès qu'elle aura franchi les étapes administratives nécessaires à sa
9 finalisation.

10 En ce qui a trait à la contribution du Gouvernement du Canada, elle est garantie par une
11 convention d'aide financière entre l'Agence de développement économique du Canada
12 (« DEC ») pour les régions du Québec et Gaz Métro au montant maximal de 17 500 000 \$ ou
13 50 % des coûts approuvés.

14 L'entente signée le 17 juillet 2015 avec le palier fédéral est présentée à la pièce Gaz Métro-1,
15 Document 4 et déposée sous pli confidentiel.

16 Même si les contributions gouvernementales maximales sont de 35 000 000 \$, l'analyse de
17 rentabilité du projet démontre qu'une aide financière extérieure de 32 590 000 \$ est suffisante
18 pour réaliser le projet. La contribution requise par Gaz Métro s'élève quant à elle à 7 337 529 \$.

3.6 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

19 Selon le CLD de Bellechasse, l'extension du gazoduc de Gaz Métro permettra la création
20 d'emplois et ouvrira des nouvelles perspectives économiques dans la région et ce, tout en
21 fournissant une source d'énergie abordable aux entreprises et aux institutions locales. Selon les
22 informations diffusées par le CLD, en plus de contribuer au développement économique de la
23 région en permettant d'accroître son potentiel industriel, l'accès au gaz naturel contribuera à la
24 compétitivité des approvisionnements énergétiques. Le projet de gazoduc favorisant l'accès au
25 gaz naturel s'avèrera le projet le plus structurant dont ait bénéficié la région depuis longtemps.
26 Sans la venue du gaz naturel, plusieurs entreprises songeaient à déménager ou tout
27 simplement cesser leurs opérations, compte tenu de la hausse du prix des produits pétroliers.
28 Plusieurs lettres d'appui au projet mentionnées à la section 10 et présentées à la pièce

1 Gaz Métro-1, Document 5 font état spécifiquement des retombées positives associées à la
2 disponibilité du gaz naturel dans la région de Bellechasse.

3 Ce projet de gazoduc permettra également d'améliorer significativement le bilan
4 environnemental des clients. En effet, de nombreux clients commerciaux et industriels pourront
5 se convertir au gaz naturel au courant des prochaines années et ainsi diminuer leurs émissions
6 de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Les clients proviendront principalement
7 des secteurs commercial, institutionnel et industriel et consommeront annuellement environ
8 9,0 Mm³ de gaz naturel. Le projet permettrait ainsi de déplacer l'équivalent de plus de
9 881 000 litres de mazout n° 2, 4 157 000 litres de mazout n° 6 et 7 017 000 litres de propane,
10 ce qui représente une réduction des émissions de GES d'environ 8 643 tonnes de CO² éq.

3.7 PERSPECTIVES DE MARCHÉ

11 Bien que l'extension du réseau jusqu'à Saint-Damien-de-Buckland ait été considérée, le projet
12 s'arrêtera à Sainte-Claire. Les volumes actuellement connus ne permettent pas de justifier une
13 extension de près de 25 km pour le moment. Une contribution importante aurait également été
14 requise pour permettre le prolongement.

15 Une autre possibilité aurait été un prolongement vers la municipalité de Saint-Charles-de-
16 Bellechasse à partir de Saint-Henri. Cette extension de près de 13 km n'a toutefois pas été
17 analysée en détail. Un visuel des entreprises permet de croire que le potentiel n'est pas
18 suffisant pour rentabiliser une extension de cette longueur selon les critères de la Régie. Le
19 projet de Bellechasse permet cependant de rapprocher le gazoduc de cette municipalité pour
20 un prolongement potentiel dans l'avenir. Sans le projet, la distance entre Lévis et Saint-Charles
21 serait de près de 20 km à partir du bout du réseau de Lévis.

3.8 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

22 Le projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec
23 de la norme CSA Z662, ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* qui intègre les
24 exigences des codes applicables de l'Association canadienne de Normalisation (ACNOR).

25 Les données techniques des conduites sont présentées ci-dessous :

Tableau 5

| Conduite | Classe | Longueur en mètres |
|------------------------|-----------|--------------------|
| 219,1 mm acier | 2 900 kPa | 34 500 |
| 219,1 mm plastique | 400 kPa | 15 210 |
| 168,3 mm plastique | 400 kPa | 11 080 |
| 114,3 mm plastique | 400 kPa | 10 300 |
| | | |
| Longueur totale | | 71 090 |

1 La réalisation du projet nécessitera l'installation de 71 km de conduite qui sera exploitée à une
2 pression de 2 900 kPa pour l'alimentation et de 400 kPa pour la distribution.

3 Il est à noter que le diamètre des conduites a été déterminé sur la base des équipements qui
4 seront installés en tenant compte de la diversité des clients. Les besoins en gaz naturel de cette
5 extension de réseau sont estimés de 15 500 m³/h et la capacité résiduelle sera de 10 500 m³/h.

3.9 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS

6 Une analyse des sols a été effectuée tout au long du tracé. Au total, 153 puits d'exploration ont
7 été réalisés aux endroits où la conduite sera installée. De plus, 22 sondages seront effectués
8 aux abords des traverses de cours d'eau, de chemins de fer et d'autoroutes d'ici la fin août
9 2015. Les résultats finaux de ces sondages nous permettront de connaître, entre autres, la
10 nature du sol et sa stabilité, en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à
11 enlever ainsi que les quantités d'apport de remblai. Ces informations serviront également aux
12 entrepreneurs soumissionnaires pour déterminer les méthodes de construction pour réaliser les
13 travaux. De plus, selon les résultats préliminaires des analyses déjà complétées, Gaz Métro est
14 très confiante de pouvoir réaliser les travaux selon l'estimation des coûts.

4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

- 1 Aucune autre solution alternative n'a été envisagée dans le cadre du projet.

5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 2 Le projet nécessite des investissements totalisant 39,9 M\$. La portion d'investissement qui sera
- 3 assumée par Gaz Métro s'élève à 7,3 M\$ net de la contribution des gouvernements fédéral et
- 4 provincial. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

6 ANALYSE FINANCIÈRE

- 1 L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa
2 décision D-2014-077. Le tableau suivant en présente les résultats.

Tableau 7

| | Rentabilité | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Sans contribution | Avec contribution |
| TRI | n/a | 7,18 % |
| Point mort tarifaire (années) | n/a | 9,42 |
| Impact tarifaire 5 ans | 13 191 094 \$ | 191 978 \$ |
| Impact tarifaire 40 ans | 37 769 633 \$ | (2 553 211) \$ |

- 3 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 6

4 Selon les résultats obtenus, il apparaît évident que le projet n'aurait pu être réalisé sans une
5 contribution financière externe. En effet, même si une contribution financière avait été exigée de
6 la part de ses clients, Gaz Métro est d'avis que le montant requis leur aurait semblé trop
7 important.

8 Afin de maintenir la qualité de service et compte tenu de la longueur des conduites installées,
9 des coûts d'opération spécifiques (notamment liés à l'entretien du réseau, au support à
10 l'entrepreneur externe et aux appels d'urgence) ont été inclus dans l'analyse du projet. Les
11 coûts d'opération supplémentaires pour la première année sont de 17 437 \$ et de 97 000 \$ pour
12 les années subséquentes et ce, sans impact sur la qualité de desserte de la clientèle de la
13 région de Lévis.

7 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

- 1 Le tableau ci-joint présente une analyse de sensibilité du projet en fonction de la variation des
- 2 volumes de vente et des coûts de construction. La pièce Gaz Métro-1, Document 6 présente
- 3 l'analyse financière pour la construction d'un gazoduc reliant Lévis à Sainte-Claire.

Tableau 8

| Sensibilité | TRI (%) | Point mort tarifaire (années) | Effet tarifaire sur 5 ans (\$) | Effet tarifaire sur 10 ans (\$) | Effet tarifaire sur 20 ans (\$) | Effet tarifaire sur 40 ans (\$) |
|---------------------------------------|------------|-------------------------------------|---|--|--|--|
| Volumes | | | | | | |
| 80 % | 5,14 % | n/a | 867 987 \$ | 1 199 057 \$ | 918 619 \$ | 83 815 \$ |
| 100 % | 7,18 % | 9,42 | 191 978 \$ | (33 881 \$) | (1 053 850 \$) | (2 553 211 \$) |
| 120 % | 9,07 % | 1,72 | (484 158 \$) | (1 266 947 \$) | (3 026 447 \$) | (5 190 365 \$) |
| Coûts de construction | | | | | | |
| - 10 % | 16,21 % | 1,00 | (1 373 699 \$) | (2 704 858 \$) | (5 040 703 \$) | (7 387 284 \$) |
| + 10 % | 3,94 % | n/a | 1 757 528 \$ | 2 636 968 \$ | 2 932 875 \$ | 2 280 734 \$ |
| Coûts + 10 % et Volumes - 20 % | 2,34 % | n/a | 2 433 600 \$ | 3 869 970 \$ | 4 905 408 \$ | 4 917 824 \$ |

N.B. : Les subventions accordées par les deux paliers de gouvernement ne varient pas dans cette analyse.

8 CALENDRIER PROJETÉ

- 1 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du projet. Gaz Métro aimerait obtenir
- 2 l'approbation du projet par la Régie en novembre 2015 afin de débiter la préparation des plans
- 3 et devis en vue de l'appel d'offres aux entrepreneurs avant la période hivernale.

| Activités | Début | Fin |
|---|---------------|---------------|
| Ententes avec les gouvernements | Avril 2015 | Juin 2015 |
| Études techniques | Juin 2015 | Août 2015 |
| Signature des clients et préparation dossier Régie | Juin 2015 | Août 2015 |
| Approbation Régie de l'énergie | Août 2015 | Novembre 2015 |
| Obtention des permis, ACÉE, CPTAQ, HQ, CN, MDDELCC, MTQ | Juillet 2015 | Avril 2016 |
| Préparation plan et devis détaillés | Juillet 2015 | Octobre 2015 |
| Appel d'offres entrepreneur et octroi du contrat | Novembre 2015 | Février 2016 |
| Obtention des permis de construction municipaux | Novembre 2015 | Février 2016 |
| Construction | Mai 2016 | Décembre 2016 |
| Mise en gaz | | Décembre 2016 |

9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, le projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :
- 2 • Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEÉ);
 - 3 • Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
 - 4 • Hydro-Québec;
 - 5 • Canadien national (CN);
 - 6 • Ministère des Transports du Québec (MTQ);
 - 7 • Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements
 - 8 climatiques (MDDELCC);
 - 9 • Permis de construction de la municipalité de Lévis;
 - 10 • Permis de construction de la municipalité de Saint-Henri;
 - 11 • Permis de construction de la municipalité de Saint-Anselme;
 - 12 • Permis de construction de la municipalité de Sainte-Claire; et
 - 13 • Permis de construction de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon;

10 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET

1 Divers organismes, municipalités et entreprises ont signifié leur appui au projet. La pièce
2 Gaz Métro-1, Document 5 présente les communications démontrant le soutien de la région et
3 regroupant notamment les appuis suivants :

- 4 • Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins;
- 5 • Chaudière-Appalaches Économique;
- 6 • Conseils de l'ensemble des villes et municipalités touchées;
- 7 • MRC de Bellechasse;
- 8 • Société d'aide au développement de la collectivité de Bellechasse-Etchemins;
- 9 • Société de développement économique de Lévis; et
- 10 • Syndicat de l'UPA de Bellechasse.

11 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Le présent projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître sa clientèle et de favoriser le
- 2 développement économique dans la région de Bellechasse.

CONCLUSION

1 **Gaz Métro demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau entre**
2 **les municipalités de Lévis et de Sainte-Claire et d'autoriser la création d'un compte de**
3 **frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés tous les coûts**
4 **reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire 2017.**

5 **Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion**
6 **de la ventilation des coûts contenue à la section 5 du présent document ainsi que de la**
7 **pièce Gaz Métro-1, Document 4 .**